



## Commune de Belmont-sur-Lausanne

### Conseil Communal

# Procès-verbal de la séance du CC du 9 octobre 2025 à la Grande salle de Belmont, 20h15

Présidence : M. Axel Boggio / Secrétaire : Mlle Isabelle Fogoz

Le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que M. G. Vagnières, secrétaire municipal.

Dans le public, le président relève la présence de M. Andrea Da Campo, ingénieur communal et Chef du service des infrastructures ainsi que celle de M. Eric Moser pour le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat.

Le président excuse Mmes Florence Gross, Députée au Grand Conseil, Charlotte Mathis, Présidente du Conseil communal de Lutry, Katia de La Baume, Présidente du Conseil communal de Savigny et M. Patrick du Bois, Président du Conseil communal de Pully.

#### 1. Appel

La secrétaire procède à l'appel dont il ressort la présence de 41 Conseiller-ères-s ; le quorum est atteint. **Suite à l'assermentation, le total des Conseiller.ère.s est de 42.**

**Se sont excusé-e-s :** Mmes les Conseillères C. Aubert, S. Braendle, L. Breduillieard, M. De Watteville, S. Ganour-Gumy, C. Gygi, S. Manné, N. Parrain, A. Recchia, C. Suzat et MM. les Conseillers D. Annese, C. Blin, J.-P. Bolay, G. De Pierri, Y. Favre, F. Gaggetta, B. Grossenbacher, et E. Monsutti.

#### Acceptation de l'ordre du jour

Le président passe à l'ordre du jour qui n'est pas soumis à modification ; il est accepté à l'unanimité.

#### Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 26 juin 2025

Le PV de la séance du 26 juin 2025 est mis en discussion. Sans remarque, il est accepté à la majorité, avec 5 abstentions.

#### 2. Démission / Assermentations / Election

##### 2.a Démission enregistrée au sein du Conseil communal

Le Président donne lecture de la démission de M. Patrick Sonnay (UDC), datée du 20 août 2025.

##### 2.b Assermentation

Pour remplacer le Conseiller démissionnaire, le Président présente **M. Arnaud Jeandupeux (UDC)** ; puis ce dernier est prié de s'avancer devant le Président qui donne lecture du texte officiel ; M. Jeandupeux prête serment ; il est applaudi et rejoint les rangs.

##### 2.c Election et assermentation d'un.e huissier.ère suppléant.e

Suite à la démission de M. Raymond Veyre, le Conseil communal doit procéder à l'élection et à l'assermentation d'un huissier suppléant.

Le bureau a reçu la candidature de M. Benjamin Morand, agent d'exploitation dans notre commune. Le Président s'adresse à l'assemblée pour savoir si une autre personne propose sa candidature. Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Benjamin Morand est élu par acclamation. M. Morand étant absent pour cause de maladie, son assentement est reporté à la prochaine séance du Conseil communal.

## Conseil communal Belmont

### 3. Communication du Bureau du Conseil

#### Représentations

M. le président énumère les diverses activités auxquelles il a participé pour représenter le Conseil communal, soit :

- **Le 30 août** : enregistrement de l'émission Taxi Questions qui sera diffusée le 20 octobre 2025 sur Canal 9 ; la candidate à cette émission était notre secrétaire du Conseil, Mlle Isabelle Fogoz. Le président invite l'assemblée à regarder cette émission.
- **Le 6 septembre** : réception des nouveaux habitants de Belmont sur invitation de la Municipalité.
- **Le 10 septembre** : séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz.
- **Le 11 septembre** : cérémonie d'assermentation et de promotion de Police Est Lausannois.
- **Le 25 septembre** : célébration des 75 ans de notre journal Le Courier Lavaux-Oron.
- **Le 28 septembre** : avec le bureau élargi, il a été procédé au dépouillement des votations fédérales et cantonales. *Les résultats détaillés de ces votations sont disponibles sur le site Internet du Canton de Vaud*
  - <https://www.elections.vd.ch/votelec/app22/index.html?id=CHVO20250928#v=results>
- **Le 8 octobre** : séance du Conseil communal de Pully. Le président énumère quelques éléments issus de cette séance qui s'est terminée à 00h10.

#### Courrier

- **Le 19 septembre** : Mme la Syndique a remis en main propre au Président la lettre de démission de M. Jean-Claude Favre en sa qualité de Conseiller municipal avec effet au 31 décembre 2025.

#### Divers

Le Président informe que, depuis le 2 octobre, nous avons une adresse email dédiée à la présidence du conseil. Si jusqu'à aujourd'hui, les différentes présidentes et présidents utilisaient leur adresse privée, vous pouvez désormais nous écrire à l'adresse [Presidence.Conseil@belmont.ch](mailto:Presidence.Conseil@belmont.ch), cela permettra un suivi des messages lors des changements de présidence. Le Président remercie M. G. Vagnières et le service informatique de la Commune de Pully pour avoir donné suite à sa demande.

### 4. Communication de la Municipalité

Le président passe la parole aux membres de la Municipalité pour la lecture de leurs communications.

*Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.*

### 5. Communications :

**de la CCU** (Commission consultative d'urbanisme)

- **M. Amann** (en l'absence de M. Grossenbacher) n'a aucune communication.

**de la CCAR** (Commission consultative des affaires régionales)

- **M. Bartolacelli** n'a aucune communication.

**du Conseil intercommunal de l'ASEL** (Association Sécurité Est Lausannois)

- **M. Bartolacelli** n'a aucune communication.

*Pour plus d'information sur cette association :*

<https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/preavis-et-rapports/>

## Conseil communal Belmont

du Conseil intercommunal de l'ORPC (Association régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron)

- Mme Grossenbacher n'a aucune communication.

du Conseil intercommunal de Association SDIS Ouest-Lavaux

- M. Stuber rapporte sur la séance du 7 octobre à Paudex comme suit : la séance a débuté par quelques mots du président du CODIR, M. Sutter. Il nous a informés que, suite à la réception du Véhicule Poste de Commandement, l'ECA et le SPSL sont satisfaits des prestations fournies. Ce véhicule intervient fréquemment dans tout le canton pour soutenir les événements dépassant le feu d'appartement.

Le recrutement a été approuvé (6 novembre prochain) et expérimentera une nouvelle forme incluant des tests physiques et psychotechniques. Le but étant d'augmenter le nombre de recrues qui se forment en tant que porteur d'appareils respiratoires.

Le SDIS a reçu 3 nouveaux véhicules cette année en remplacement de véhicules vieillissants. Le sujet principal porté à l'ordre du jour était le Budget 2026. Le crédit demandé s'élève à CHF 1'087'455.15 ce qui représente la somme de CHF 123'317.41 (11.34%) à charge de notre commune ; montant en légère augmentation depuis l'année dernière 0.02% (CHF 3'218.91). Le budget 2026 a été approuvé à l'unanimité et nous avons pu clore la séance.

Nous avons ensuite profité de la présence d'un exercice du SDIS pour découvrir leurs techniques et la rigueur de leurs entraînements.

Pour plus d'information sur cette association :

<https://v7.sdis-ouest-lavaux.ch/accueil/le-sdis/documents-officiels/>

du délégué de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis

- M. Caluwaerts n'a aucune communication.

Pour plus d'information sur cette association :

<https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securite-et-economie/secretariat-general-se/unites-administratives/service-intercommunal-des-taxis.html#preavis-5>

## 6. Préavis municipal N° 07/2025 : Reconstruction de la station d'épuration de Pully - Crédit de l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois « AGEEL »

Le président donne la parole respectivement à MM. M. Henchoz et O. Guignard pour la lecture des rapports de la Commission technique puis de la Commission des finances.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- M. J.-P. Amann : en équivalent-habitant nous participons au financement à raison de 15% mais nous possédons 33% de droit de vote. Qu'est-ce qui explique cette différence ?
- M. P. Michelet, Municipal : cette différence provient du fait que nous avons cherché, dans la répartition des voix, à éviter d'avoir une commune qui domine l'ensemble. Nous avons appliqué le même principe que celui utilisé pour l'ASEL ainsi que pour le SDIS où on retrouve pratiquement les mêmes proportions entre les différentes communes. Cette répartition permet d'éviter qu'un partenaire ait une mainmise par rapport aux autres. Il faut donc dissocier l'aspect population de celui des voix attribuées.

La parole n'étant plus demandée, le président clôture la discussion et donne lecture des conclusions du préavis.

**Résultat de la votation : le préavis 07/2025 est admis à l'unanimité des membres présents.**

## **Conseil communal Belmont**

**Le Président complète cet objet comme suit :** je me permets de vous donner un retour très bref sur les votes des 2 autres communes :

- Paudex a accepté ce préavis avec une grande majorité.
- à Pully les débats ont été beaucoup plus houleux et notamment, par rapport à la question de M. le Conseiller Amann, sur le fait que Pully n'avait que 47% des voix alors que sa population représente 75% du total. Au final, la création de l'AGEEL a été acceptée sans peu de discussion ; les statuts ont été acceptés avec 37 « oui » contre 34 « non ». Le point 4 du préavis a été refusé avec 39 « non » et 36 « oui » mais comme il s'agit d'une annexe qui ne concerne que Pully et qui est optionnelle, le préavis est accepté.
- Dès lors le préavis est accepté par les trois communes.

### **7. Préavis municipal N° 08/2025 : Projet "En Arnier III" - Demande de crédit pour des travaux de déplacement des canalisations communales**

Le président donne la parole respectivement à Mme J. Raemy et M. C. Marrel pour la lecture des rapports de la Commission technique puis de la Commission des finances.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s ; la parole n'étant pas demandée, le président clôture la discussion et donne lecture des conclusions du préavis.

**Résultat de la votation : le préavis 08/2025 est admis à la majorité des membres présents avec 2 abstentions.**

### **8. Nomination de la Commission de Gestion (CoGest) 2026 (5 membres)**

Le Président informe que les 5 membres de la formation actuelle acceptent de reconduire leur mandat à savoir : **Mme H. Grossenbacher et MM. E. Monsutti, C. Nicolet, A. Roth et C. Stuber**. Toutefois, vu que cette commission est élue chaque année, la président demande si d'autres personnes souhaitent faire acte de candidature.

Aucune autre candidature n'étant proposée, la Commission de gestion dans sa composition actuelle telle que mentionnée ci-dessus est réélue par acclamation.

### **9. Nominations de Conseiller.ère.s dans des Conseils intercommunaux :**

#### **9.a Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron**

Le président ouvre l'appel à candidature pour la fonction de délégué.e suppléant.e au Conseil intercommunal.

**M. Arnaud Jeandupeux** se propose.

Sans autre candidat, il est nommé par acclamation en qualité de délégué suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron.

#### **9.b Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois « AGEEL »**

Vu que le préavis 07/2025 a été approuvé lors de la présente séance (voir point 6 ci-dessus), le Conseil communal doit nommer :

- deux délégué.e.s au Conseil intercommunal
- un.e suppléant.e au Conseil intercommunal

**Le président ouvre l'appel à candidatures pour les deux postes de délégués :**

**M. Jérémie Francey et Mme Sandra Gillard** se proposent.

Sans autre candidat, ils sont nommés par acclamation en qualité de délégués au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois « AGEEL ».

**Le président ouvre l'appel à candidatures pour le poste de suppléant.e :**

**M. Mathieu Caluwaerts** se propose.

Sans autre candidat, il est nommé par acclamation en qualité de délégué au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois « AGEEL ».

## 10. Divers et propositions individuelles

### **Surcoût dans le cadre des travaux Burenoz-Chaffeises**

- **M. M. Henchoz** : Madame la Syndique, dans votre communication, vous avez évoqué un dépassement des coûts qui, compte tenu de votre message, pourrait s'avérer assez substantiel ; est-ce que vous pourriez nous donner un ordre de grandeur de ce dépassement, en chiffre et en pourcentage du crédit accordé ?
- **Mme N. Greiner, Syndique** : il y a deux éléments qui sont le consortium et le mandataire. Pour le mandataire cela représente env. CHF 400'000.- et pour le consortium c'est CHF 900'000.- soit CHF 1'300'000.-. Le montant du crédit accordé par le préavis est de CHF 4'860'000.- (ndlr Préavis 04/2021). Il est clair que cette différence est inacceptable.
- **M. M. Henchoz** : je suis entré au Conseil communal en 2001 ou 2002 et c'est la première fois qu'il y a un dépassement par rapport à un préavis voté. On pourrait se dire que c'est plutôt bien si en 23 ans cela ne s'est jamais produit, mais dans le cas présent c'est assez colossal et je m'inquiète si en plus vous devez engager des procès ou des procédures de conciliation.

### **Route des Monts-de-Lavaux, revêtement**

- **M. M. Henchoz** : lors des travaux de fouille exécutés ce printemps sur la route des Monts-de-Lavaux (probablement en lien avec le projet En Arnier III), entrée Ouest de Belmont, plus ou moins face à l'arrêt de bus Grands Champs, j'ai constaté que sur une distance d'environ 70 mètres, une bande du revêtement phonoabsorbant, posé par la commune lors de la réfection de la traversée du village, a dû être enlevée. Elle a été remplacée par un asphalte grossier, donc nettement plus bruyant et, vraisemblablement nettement moins coûteux. Comment se fait-il que la même qualité d'asphalte n'ait pas été réutilisée ? La commune ne devrait-elle pas l'exiger et, à l'avenir, y veiller lors des ouvertures de la chaussée qui ne vont pas manquer de se produire ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : dans sa communication, Madame la Syndique explique le problème de sécurisation du passage piéton qui se trouve justement dans cette zone. Nous sommes actuellement au début de l'étude du réaménagement de tout ce secteur. Le passage piéton est une chose mais il y a également la mise en conformité de l'arrêt de bus pour répondre aux exigences de mobilité et de législation, notamment concernant les personnes handicapées. Un autre problème concerne les débouchés sur la route cantonale, tant pour les immeubles actuels que pour le futur quartier Arnier III et sa construction puisque l'approvisionnement et l'évacuation de matériaux se fera par le bas, en direction de la route cantonale. Toute cette zone va subir des bouleversements raison pour laquelle nous avons pris l'option de poser ce revêtement qui est moins onéreux qu'un revêtement phonoabsorbant. De nombreuses études complémentaires vont être nécessaires dans ce secteur impliquant la commune, les tl et certains services du canton.

## Conseil communal Belmont

### Plan d'affectation « Rueyres 2 »

- **M. C. Nicolet** : il y a longtemps que nous n'avons pas réentendu parler du dossier « En Rueyres » ; à quelle étape se trouve ce dossier actuellement ?
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : le dossier est depuis quelques mois en consultation auprès du canton. Nous attendons de recevoir la synthèse des services cantonaux. Dès que nous l'aurons reçue, nous regarderons s'il y a de gros changements à faire. Si c'est le cas, les projeteurs devront faire les modifications puis suivra une présentation aux riverains comme cela a toujours été fait.

### Revêtement tronçon « haut de la rte de la Louche et rte des Bas-Monts en direction du ch. de la Gravière »

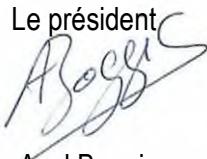
- **M. C. Novelli** : est-il envisagé de refaire le revêtement du haut de la Louche et de la rte de la Gravière ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : effectivement des dégradations ont été constatées et des interventions sont prévues encore cette année.

### Annonces diverses

- **M. A Boggio, Président** : notre prochaine séance aura lieu le 6 novembre, à 20h15, dans cette même salle. Au vu des délais extrêmement courts entre la séance de ce soir et la prochaine, le PV de la présente séance sera envoyé par mail en même temps que les rapports de commission et non avec l'ordre du jour comme fait traditionnellement ; il ne sera donc pas envoyé sous format papier.

Il est 21h37 lorsque le président clôture la séance du 9 octobre 2025.

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président  
  
Axel Boggio



Le secrétaire  
  
Isabelle Fogoz

### Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité et au secrétaire municipal
- A la préfecture